

Compensation 9,6 MMDH pour le gaz et le sucre



Le paiement de la subvention relative aux produits du gaz butane et du sucre, s'est élevée à 12.636 MMDH durant les onze premiers mois de l'année 2015, contre 30.870 MMDH l'année dernière, soit une baisse relative de l'ordre de 59%.

A fin mars 2015, la Caisse de compensation avait apuré la totalité des arriérés des créances se rapportant aux produits pétroliers.

Les créances dues aux opérateurs du gaz butane et du sucre se sont élevées à fin novembre 2015, à 3.137 MMDH, dont le montant du gaz butane s'élève à 1.762 MMDH, et le sucre avec un montant de 1.375 MMDH.

Il est à noter que le montant de 3.137 MMDH concerne globalement les créances des mois d'août, septembre et octobre 2015 (octobre non échu).

La charge de compensation relative au gaz butane et au sucre, s'est élevée à 9.654 millions de dirhams pour les onze mois de l'année 2015, détaillée comme suit :

- La mise à la consommation du gaz butane : 6.547 millions de dirhams ;
- Les Frais de transport du gaz butane : 218 millions de dirhams ;

- L'importation du gaz butane : 454 millions de dirhams ;

Le sucre : 2.435 millions de dirhams :

- 2.593 millions de dirhams relative au sucre local consommé ;

- 158 millions de dirhams relatifs au sucre importé.

La charge de compensation du sucre concerne la période allant de janvier au 30 septembre 2015.

Comparée à la même période de l'année 2014, la charge de Compensation s'est établie à 15.365 millions de dirhams, à périmètre égal.

Il convient de signaler que les chiffres relatifs aux dix premiers mois de l'année 2015, des produits subventionnés sont arrêtés selon les données relatives aux dossiers reçus par la Caisse de Compensation à la date du 30 novembre 2015.

■ Compensation du gaz butane : 6,547 MMDH

Au 31 octobre 2015, la charge de compensation relative à la consommation du gaz butane a atteint 6.547 millions de dhs, contre 12.167 millions de dhs en 2014 pour la même période, soit une baisse en valeur relative de 5.620 millions de dhs, et une baisse en valeur absolue de l'ordre de 46%. Cette baisse globale de la charge est due à l'effet conjugué d'une légère hausse de la consommation de l'ordre de 0,63%, et d'une baisse des prix de subvention unitaire de l'ordre de 47%. Quant à l'évolution de la charge de compensation du gaz butane, entre septembre et octobre 2015, elle a connu une augmentation de 23,44%, cette hausse résulte aussi bien de la hausse des prix (28%), et d'une baisse des quantités à hauteur de 4,55%.

Plus de 84% de la subvention du gaz

butane concerne la bonbonne de 12kg et 16% concerne la bonbonne de 3kg.

Aussi, la charge de compensation relative au transport de gaz butane, pour la même période a été de 218 millions de dirhams enregistrant une hausse de 2% par rapport à la même période en 2014, et ce suite à une légère augmentation de la moyenne du transport.

■ Compensation du sucre : 2.6 MMDH

L'évolution de la charge de compensation du sucre consommé est proportionnelle à celle de la consommation du sucre sous ses quatre principales formes, le sucre, pain, morceau, lingot et granulé. Elle a enregistré une légère baisse de 1% sur les neuf premiers mois de l'année 2015 par rapport à la même période de l'année 2014.

Ainsi, la charge de compensation relative au sucre du mois de janvier à septembre 2015 s'est élevée à 2.593 millions de dirhams, contre 2.608 millions de dirhams pour la même période en 2014. Entre août et septembre 2015, la charge de compensation du sucre a enregistré une baisse de 13,27%.